



KPMG Togo  
8<sup>ème</sup> étage immeuble CRBC  
Place de la Réconciliation,  
Route de la nouvelle présidence  
06 BP 6019 Lomé 06, Togo  
Tél : (228) 22 53 92 00,  
Email: [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

# Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

## Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière du 01<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024

Période du 01<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024  
Banque Ouest Africaine de Développement  
68, avenue de la libération  
BP 1172 Lomé (Togo)  
*Ce rapport contient 3 pages*  
*Les annexes contiennent 42 pages*



KPMG Togo  
8<sup>ème</sup> étage immeuble CRBC  
Place de la Réconciliation,  
Route de la nouvelle présidence  
06 BP 6019 Lomé 06, Togo  
Tél : (228) 22 53 92 00,  
Email: [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

## **BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)**

Siège social : 68, Avenue de la Libération, B.P. 1172 Lomé - Togo  
Capital autorisé : 1 709 milliards de francs CFA

### **Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière intermédiaire**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024

## **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des comptes individuels intermédiaires résumés de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024. Ces comptes comprennent l'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date ainsi que les notes annexes.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation de l'information financière intermédiaire conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

## **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.



**BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)**

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière intermédiaire  
Période du 01<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit, et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité de l'information financière intermédiaire au 30 juin 2024 avec la norme IAS 34 du référentiel IFRS tel qu'émis par l'IASB relative à l'information financière intermédiaire.

Lomé, le 20 septembre 2024

Le Commissaire aux comptes

KPMG Togo



Franck FANOU  
Associé



**BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)**

*Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière intermédiaire*

*Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024*

**Annexe :**

**Etats financiers intermédiaires  
au 30 juin 2024**



**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL  
DE LA BOAD AU 30 JUIN 2024**

**SEPTEMBRE 2024**

## SOMMAIRE

A- RAPPORT D'ACTIVITE DE LA BANQUE AU 30 JUIN 2024.....	1
B- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2024.....	5
Etat de la situation financière.....	6
Etat du résultat global.....	7
Tableau de variation des capitaux propres.....	8
Tableau des flux de trésorerie.....	10
NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD.....	11
NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES.....	11
NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES.....	14
NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	18
NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI.....	19
NOTE 6. PARTICIPATIONS.....	21
NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	26
NOTE 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	26
NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI.....	28
NOTE 10. FONDS AFFECTÉS.....	31
NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	32
NOTE 12. CAPITAUX PROPRES.....	32
NOTE 13. PRODUIT NET BANCAIRE.....	34
NOTE 14. COÛT DU RISQUE.....	35
NOTE 15. CHARGES LIEES AUX ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT.....	35
NOTE 16. GESTION DES RISQUES.....	35
NOTE 17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	36
NOTE 18. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	37
NOTE 19. EFFETS DE LA SITUATION SECURITAIRE ET SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE.....	38
NOTE 20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE.....	39

**A- RAPPORT D'ACTIVITE DE LA BANQUE**  
**AU 30 JUIN 2024**

## 1- CONTEXTE

Le taux de croissance économique mondiale a ralenti à 3,3% en 2023 contre 3,5% en 2022. Ce ralentissement s'explique essentiellement par les perturbations sur le marché de l'énergie et des produits alimentaires provoquées par le conflit russo-ukrainien, et le durcissement sans précédent des conditions monétaires mondiales pour lutter contre une inflation persistante. Les prévisions tablent sur une croissance de 3,2% en 2024.

Dans les économies avancées, le taux de croissance économique en 2023 s'est situé à 1,7%, après 2,6% en 2022. Cette décélération varie selon les pays et traduit davantage le ralentissement de la croissance de la zone euro que la performance économique américaine. En 2024, la croissance se maintiendrait à 1,7%.

Dans les économies émergentes et en développement, le taux de croissance économique en 2023 s'est établi à 4,4%, soit 0,3 point de plus qu'en 2022, et s'y maintiendrait en 2024.

L'Afrique subsaharienne a enregistré un ralentissement économique. Le taux de croissance régionale pour 2023 a été de 3,4% contre 4,0% en 2022. Il s'afficherait à 3,7% en 2024.

Dans l'UEMOA, le taux de croissance économique en 2023 est ressorti à 5,3% après 5,5% en 2022, expliqué par la poursuite de la reprise des activités dans l'ensemble des secteurs de l'économie, en dépit de la persistance de la crise sécuritaire et de la normalisation de la politique monétaire. Pour 2024, le taux de croissance économique serait de 7,0%, sous l'hypothèse d'une bonne tenue de la production agricole et du démarrage de la production de pétrole au Sénégal ainsi que le début de l'exportation du brut au Niger via le pipeline Niger-Bénin.

Le taux d'inflation annuel a décéléré à 3,7% en 2023 contre 7,4% en 2022, sous l'effet notamment du bon approvisionnement des marchés en produits locaux de grande consommation. Il est attendu en 2024 une baisse des tensions inflationnistes, sous l'effet de la hausse de la production de la campagne agricole 2023/2024 et de la stabilité des prix des produits alimentaires et énergétiques importés.

## 2- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Les évènements significatifs de la période sous-revue sont ceux ci-après :

### 2.1 Levée des sanctions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest à l'encontre du Niger

Lors d'un sommet extraordinaire tenu le samedi 24 février 2024, la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a annoncé la levée immédiate des sanctions imposées au Niger, notamment la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la CEDEAO et le Niger, la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne de la CEDEAO pour tous les vols commerciaux à destination et en provenance du Niger, ainsi que la suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les États membres de la CEDEAO et le Niger.

Cette levée des sanctions a permis la reprise des opérations de la BOAD avec le Niger.

## 2.2 Réalisation du projet d'augmentation du capital

Pour le renforcement des fonds propres en capital pour un montant de 554 350 M FCFA, 407 350 M FCFA ont déjà été souscrits selon la répartition suivante : i) 276 750 M FCFA par les actionnaires de la catégorie A (actionnaires régionaux), chaque pays et la BCEAO ayant souscrit à hauteur de 30 750 M FCFA et ii) 130 600 M FCFA par les actionnaires de la catégorie B (actionnaires non régionaux). 147 000 M FCFA de capital non souscrit sont réservés à de nouveaux actionnaires de la catégorie B. Les prospections pour l'entrée au capital de nouveaux actionnaires non régionaux se poursuivent.

S'agissant de l'émission de 600 millions USD de dettes subordonnées, 100 millions USD ont été déjà souscrits par la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) et 100 millions d'euros seront mobilisés auprès de la Caisse des Dépôts d'Italie (Cassa Depositi e Prestiti : CDP).

## 2.3 Mise en œuvre des mesures d'optimisation financière

Après les opérations de 2021 de 44 milliards FCFA et celle de 2023 de 278 milliards FCFA, la Banque a réalisé au cours du premier semestre 2024, deux nouvelles opérations d'assurance-crédit. Il s'agit d'une police d'assurance-crédit portefeuille de 65 milliards FCFA signée en mai 2024 pour la couverture d'expositions non souveraines et d'une police d'assurance single name de 10 milliards FCFA signée en mars 2024 pour la couverture d'une exposition souveraine. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du déploiement de la méthode « originate to distribute » adoptée par la Banque à travers son Plan Djoliba. Elles visent à rehausser la notation moyenne de son portefeuille global de prêts avec pour objectif de soutenir son rating et à optimiser l'utilisation des fonds propres permettant ainsi de libérer des capacités d'interventions supplémentaires.

## 2.4 Revue annuelle du rating de la BOAD

Les agences de notation internationale FitchRatings et Moody's ont conduit au cours de l'année 2024, les diligences relatives à la revue annuelle de la notation financière de la BOAD. Au terme de ses travaux, Fitch a reconduit la note BBB de la BOAD et a révisé sa perspective à négative. S'agissant de Moody's dont les travaux se sont déroulés en juillet dernier, la Banque est en attente de la confirmation de sa note Baa1.

## 2.5 Poursuite des financements sur le guichet FDC

Le mécanisme de bonification, créé en décembre 2015 dans les livres de la Banque pour les financements concessionnels, a connu son neuvième abondement lors de la réunion du Conseil des Ministres du 28 mars 2024.

Aussi, le montant total des ressources libérées au titre du mécanisme de bonification se chiffre au 30 juin 2024 à 272,15 milliards FCFA.

Le mécanisme a permis de mettre en place de 2016 au 30 juin 2024, des financements concessionnels d'un montant total de 893 milliards FCFA pour 119 opérations.

Au cours du premier semestre de l'année 2024, le Conseil d'Administration de la Banque a autorisé le financement de sept (07) projets de développement sur le guichet FDC pour un montant total de 32 milliards FCFA.

## 2.6 Evolution des approbations et des décaissements

Au 30 juin 2024, le volume global des financements consentis pour l'année 2024, sous forme de prêts directs et de lignes de refinancement, s'établit à 575,3 milliards FCFA.

Le premier semestre a enregistré 170,1 milliards FCFA de décaissements sur prêts directs et lignes de refinancement.

## 2.7 Présentation du profil financier

Le total bilan de la Banque ressort à 3 682 milliards FCFA contre 3 482 milliards au 31 décembre 2023. La situation financière de la Banque reste saine. A fin juin 2024, elle est notamment marquée par des fonds propres représentant 34,76% du total bilan et le rapport encours des emprunts / fonds propres (ratio d'endettement) reste stable par rapport au 31 décembre 2023 et s'établit à 178% pour une norme statutaire de 300% maximum.

Ce bon niveau du ratio d'endettement, en dépit de la hausse des encours d'emprunts du fait des tirages sur la période et de la hausse des cours des devises dollars et DTS, résulte du renforcement du niveau des fonds propres consécutif (i) au résultat réalisé au cours du premier semestre 2024 et (ii) aux libérations successives de l'augmentation de capital de septembre 2022 et celle de juin 2010.

## 3- PERSPECTIVES

Au regard des acquis enregistrés, le défi pour la Banque est de préserver, voire améliorer la qualité de sa signature financière internationale pour mobiliser davantage de ressources afin de soutenir convenablement ses Etats membres dans leurs ambitions de développement. Dans ce cadre, elle poursuivra le renforcement de son cadre de gestion des risques et veillera à la consolidation de sa solvabilité et de l'adéquation de ses fonds propres. Les principales mesures de consolidation envisagées sont la poursuite de l'émission de titres hybrides, et le renforcement de la qualité du portefeuille à travers la politique d'assurance-crédit avec les assureurs internationaux ayant une notation d'au moins A.

Par ailleurs, la BOAD poursuivra, de façon sélective et prudente, le processus d'optimisation de la gestion de son bilan en veillant au respect des équilibres financiers.

**B- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**  
**AU 30 JUIN 2024**

## Etat de la situation financière

ACTIF	Note	30/06/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	553 462	419 516
Actifs financiers au coût amorti	5	2 847 875	2 821 820
- Créances interbancaires		22 923	4 299
- Créances sur la clientèle		2 482 254	2 461 992
- Prêts au personnel		23 886	22 136
- Portefeuille titres de dettes		313 463	327 631
- Créances sur actionnaires à libérer		5 349	5 761
Participations	6	150 215	159 796
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le rés ultat		10 483	10 181
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		139 732	149 615
Comptes de régularisation et actifs divers	7	109 679	59 898
- Actifs dérivés		85 947	43 680
- Comptes de régularisation actif		11 777	4 338
- Autres actifs		11 954	11 879
Immobilisations corporelles	8	6 469	6 411
Immeubles de placement	8	566	579
Immobilisations incorporelles	8	1 300	1 292
Actifs non courants détenus en vue de la vente	8	12 711	12 711
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 682 276</b>	<b>3 482 022</b>
<b>PASSIF</b>			
	Note	30/06/2024	31/12/2023
Pas s ifs financiers au coût amorti	9	2 305 323	2 190 865
- Dettes interbancaires		6 661	6 814
- Dettes représentées par un titre		1 533 884	1 507 447
- Autres emprunts		703 501	617 241
- Dettes subordonnées		61 276	59 363
Fonds affectés	10	99 104	79 638
Comptes de régularisation et pas s ifs divers	11	38 882	22 913
- Pas s ifs dérivés		2 463	3 488
- Comptes de régularisation pas s if		19 308	14 393
- Autres pas s ifs		17 110	5 031
Provisions		12 714	11 938
<b>TOTAL Passifs</b>		<b>2 456 023</b>	<b>2 305 354</b>
Capital		367 418	326 102
- Capital sous crit		1 511 000	1 511 000
- Capital sujet à appel		-892 170	-892 170
- Capital à libérer		-233 501	-274 818
- Coût lié à la libération différée du capital		-17 911	-17 911
Primes d'émission		2 622	2 622
Réserves		856 213	847 945
- Réserves affectées aux activités de dévelop.		76 050	76 050
- Réserves de juste valeur sur instruments de capitaux propres		46 227	58 152
- Réserves de couverture de flux de trésorerie		658	1 092
- Autres réserves		26	26
- Rés ultats non dis tribués		705 946	677 492
- Réévaluation du pas s if au titre des régimes de retraites		-1 321	-1 321
- Rés ultat de l'exercice		28 627	36 453
<b>TOTAL Capitaux propres</b>	12	<b>1 226 254</b>	<b>1 176 668</b>
<b>TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 682 276</b>	<b>3 482 022</b>

## Etat du résultat global

Compte de résultat	Note	30/06/2024	30/06/2023
Intérêts et produits assimilés		89 523	84 790
Intérêts et charges assimilées		-44 147	-40 652
<i>Sous total (Marge sur Intérêts)</i>		<i>45 376</i>	<i>44 138</i>
Commissions (produits)		4 797	2 957
Commissions (charges)		-1 490	-2 759
<i>Sous total (Marge sur Intérêts et commissions)</i>		<i>48 683</i>	<i>44 337</i>
Gains de change (a)		13 877	20 175
Pertes de change (b)		-48 310	-651
Gains/pertes sur instruments de couverture (c)		43 726	-11 165
<i>Gains/pertes nets sur devises (a+b+c)</i>		<i>9 292</i>	<i>8 359</i>
<i>Sous total</i>		<i>57 975</i>	<i>52 695</i>
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R		302	36
Dividendes reçus		4 391	4 138
<b>Produit net bancaire</b>	13	<b>62 667</b>	<b>56 869</b>
<b>Coût du risque</b>	14	<b>-18 690</b>	<b>-18 083</b>
Dotations des Etats		3 200	3 200
Autres produits d'exploitation		175	255
Charges liées aux activités de développement	15	-689	-807
Charges générales d'exploitation		-18 025	-15 389
- Frais de personnel		-9 944	-9 177
- Amortissements		-660	-637
- Autres		-7 420	-5 576
Autres charges d'exploitation		-12	-11
<b>Autres résultats d'exploitation</b>		<b>-15 351</b>	<b>-12 752</b>
<b>Résultat de la période</b>	16	<b>28 627</b>	<b>26 034</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Eléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (a)</b>		<b>-434</b>	<b>-13 903</b>
Couverture de flux de trésorerie		-434	-13 903
<b>Eléments non susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (b)</b>		<b>-11 925</b>	<b>6 863</b>
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres		-11 925	6 863
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		0	0
<b>Autres éléments du résultat global (a+b)</b>		<b>-12 359</b>	<b>-7 040</b>
<b>Résultat global</b>		<b>16 268</b>	<b>18 993</b>

## Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres au 30 juin 2024	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital	Primes d'émission	Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	Total
Capitaux propres au 1er janvier 2024	1 511 000	-892 170	-274 818	-17 911	2 622	76 050	26	-1 321	58 152	1 092	713 945	1 176 668
<i>Augmentation de capital</i>	0											0
<i>capital sujet à appel</i>												
<i>Augmentation des créances actionnaires de l'exercice</i>			0									0
<i>Autres variations</i>				0								0
<i>Libération de capital de l'exercice 2024</i>			41 317									41 317
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2023</i>											-8 000	-8 000
<i>Résultat au 30 juin 2024</i>											28 627	28 627
<i>Autres éléments du résultat global</i>												
Ajustements résultats non distribués											0	0
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)									-11 925		0	-11 925
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves									0			0
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								0				0
Variation en OCI des instruments de couverture										-434		-434
<i>Sous-total autres éléments du Résultat global</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	-11 925	-434	0	-12 359
Transferts												0
Contributions et distributions												
Total des transactions avec les actionnaires												
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>1 511 000</b>	<b>- 892 170</b>	<b>- 233 501</b>	<b>- 17 911</b>	<b>2 622</b>	<b>76 050</b>	<b>26</b>	<b>-1 321</b>	<b>46 227</b>	<b>658</b>	<b>734 573</b>	<b>1 226 254</b>

Variation des capitaux propres au 31 décembre 2023	Capital				Primes d'émission	Réserves						Total
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital		Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	
Capitaux propres au 1er janvier 2023	1 103 650	-826 230	-15 956	-577	2 622	76 050	26	-746	48 045	34 504	683 252	1 104 640
<i>Augmentation de capital capital sujet à appel</i>	407 350											407 350
<i>Augmentation des créances actionnaires de l'exercice</i>												
<i>Autres variations</i>				-17 334								-17 334
<i>Libération de capital de l'exercice 2023</i>		-65 940	-258 862									-324 802
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2022</i>											-6 000	-6 000
<i>Résultat au 31 décembre 2023</i>											36 453	36 453
<i>Autres éléments du résultat global</i>												
Ajustements résultats non distribués											240	240
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres									10 107		0	10 107
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves									0			0
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-576				-576
Variation en OCI des instruments de couverture										-33 412		-33 412
<i>Sous-total autres éléments du Résultat global</i>	0	0	0	0	0	0	0	-576	10 107	-33 412	240	-23 640
<i>Résultat global de l'exercice 2023</i>	0	0	0	0	0	0	0	-576	10 107	-33 412	36 693	12 813
Total des transactions avec les actionnaires												
Solde au 31 décembre 2023	1 511 000	- 892 170	- 274 818	- 17 911	2 622	76 050	26	-1 321	58 152	1 092	713 945	1 176 668

## Tableau des flux de trésorerie

Eléments	Notes	30/06/2024	30/06/2023
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>			
Résultat de la période		28 627	26 034
<i>Ajustements liés à des éléments non-monétaires et autres éléments</i>			
Gains/pertes non réalisés		-9 302	-8 953
Gains de change		-107	-57
Perte de change		117	651
Dotations aux amortissements		660	637
Dépréciations		0	0
Coût du risque		18 690	18 083
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la JV/R		-302	-36
Autres éléments		-2 424	-2 491
		<b>7 331</b>	<b>7 834</b>
<b>Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>			
Créances interbancaires		-18 624	-10 118
Décaissement sur créances sur la clientèle		-170 052	-209 396
Remboursement sur créances sur la clientèle		203 888	326 772
Autres créances sur la clientèle		-72 479	-74 660
Prêts au personnel		-1 750	-2 720
Portefeuille titres		13 860	-24 803
Autres actifs et compte de régularisation actifs		-7 744	-8 451
Dettes interbancaires		-152	28
Autres dettes		43 068	38 046
Autres passifs		28 460	4 170
		<b>18 475</b>	<b>38 870</b>
<i>Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a)</i>		<b>54 433</b>	<b>72 737</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-674	-13 242
Ventes d'immobilisations corporelles		1	2 245
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-40	-2
Ventes d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions de participations		-2 042	-15 310
Ventes de participations		0	14 014
<i>Flux de trésorerie des activités d'investissement (b)</i>		<b>-2 755</b>	<b>-12 294</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>			
Ressources provenant des actionnaires		45 159	44 995
Rachat d'actions		0	0
Émission de dettes		118 072	0
Remboursement/Dettes représentées par un titre		-36 669	-59 352
Remboursement/Autres emprunts		-44 294	-38 157
<i>Flux de trésorerie des activités de financement (c)</i>		<b>82 268</b>	<b>-52 514</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a+b+c)</b>		<b>133 946</b>	<b>7 930</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>4</b>	<b>419 516</b>	<b>284 092</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>4</b>	<b>553 462</b>	<b>292 022</b>
<b>INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>			
Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :			
Intérêts payés		47 582	46 110
Intérêts reçus		65 041	61 571
Dividendes reçus		1 211	4 138

## **NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD**

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée par un traité signé le 14 novembre 1973.

La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

Etablissement public à caractère international, la BOAD a son Siège social à Lomé (TOGO) au 68, avenue de la libération et des Missions Résidentes dans chacune des capitales des sept (07) autres pays de l'UEMOA.

Son actionnariat comprend, outre les Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), trois Etats européens (Allemagne, France et Belgique), ainsi que la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Chine populaire, Exim Bank Inde et le Royaume du Maroc.

La BOAD a pour objet, aux termes de l'article 2 de ses statuts, de " *promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest*" en finançant des projets prioritaires de développement. Elle intervient dans les domaines suivants: développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergies, industries, agro-industries, transport, tourisme et autres services.

Pour financer ses activités, la Banque, aux termes de l'article 37 de ses statuts, peut émettre des emprunts sur le marché intérieur de l'Union ou sur les marchés financiers extérieurs et contracter des prêts auprès des organismes internationaux ou étrangers publics ou privés, de toutes durées d'échéance et de toutes conditions de remboursement, tant en monnaie de l'Union qu'en devises étrangères ou en unités de compte qu'il paraîtra convenable au Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément à l'article 44 de ses statuts, la Banque, ses revenus, ses actifs, ainsi que les transactions et opérations qu'elle réalise au titre de ses statuts, sont exonérés de tous les impôts directs ou indirects. Il n'est perçu sur les obligations émises par la Banque ou les intérêts qui en proviennent, quel que soit le détenteur de ces titres, aucun impôt par les Etats ou les collectivités de l'Union.

## **NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES**

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

### **2.1 Principes de base de présentation des informations financières**

Les principes ayant servi de base à la présentation des informations financières sont les suivants :

Les états financiers individuels au 30 juin 2024 ont été établis conformément à la norme comptable IAS<sup>1</sup> 34 « *Information financière intermédiaire* », telle que publiée par l'IASB<sup>2</sup> qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

Les états financiers individuels au 30 juin 2024 ont été établis suivant les mêmes principes qu'au 31 décembre 2023, sous réserve des spécificités de la norme IAS 34.

Par ailleurs, les activités de la Banque ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats au 30 juin 2024 ne sont donc pas influencés par des facteurs de saisonnalité (climat par exemple).

## **2.2 Bases d'évaluation**

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants évalués sur la base alternative ci-après à chaque date de clôture.

Eléments	Bases d'évaluation
Instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le résultat (JVR)	Juste valeur
Instruments financiers dérivés	Juste valeur
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le résultat (JVR) ou par les autres éléments du résultat global (JVOCI)	Juste valeur

## **2.3 Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations**

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite de la part de la Direction de la Banque, des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment.

Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après.

### **a) Les principaux jugements**

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif portant sur le classement et l'évaluation des instruments financiers conformément à IFRS 9 (prêts et créances, titres de participations et portefeuille de placements).

<sup>1</sup> International Accounting Standards (IAS)

<sup>2</sup> International Accounting Standards Board (IASB)

## b) Les principales estimations

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers individuels qui se présentent comme suit:

**Dépréciation des créances à la clientèle :** la détermination des paramètres d'entrée dans le modèle d'évaluation des Expected Credit Losses (ECL) fait appel à des jugements. Ces paramètres se rapportent entre autres aux probabilités de défaut, à la prise en compte des hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrables, aux facteurs de conversion en équivalents de crédit et aux informations relatives au forward-looking.

**Evaluation de la juste valeur des participations :** A chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de participations afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur.

**Evaluation de la juste valeur des dérivés :** A chaque arrêté, la Banque recourt à un spécialiste qui procède à l'évaluation des instruments de couverture mis en place pour se prémunir contre le risque de change sur les emprunts contractés en DTS et en USD.

**Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies :** la valeur actuelle des obligations de prestations de retraite est sensible aux hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. A la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié qui doit être utilisé pour déterminer la juste valeur des obligations de pension futures estimées.

### **2.4 Arrêtés intermédiaires**

Les comptes au 30 juin 2024, qui ne permettent pas de préjuger de l'année complète, prennent en compte toutes les écritures comptables de fin de période considérées comme nécessaires par la Direction de la Banque pour donner une image fidèle des informations présentées.

Les calculs actuariels relatifs à la provision pour indemnités de départ à la retraite sont réalisés dans le cadre de la procédure budgétaire. L'évaluation de ces provisions au 30 juin 2024 est fondée sur les calculs actuariels prévisionnels réalisés à la fin de l'année précédente.

### **2.5 Monnaie fonctionnelle**

Les états financiers intermédiaires sont présentés en Francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA/XOF) qui est la monnaie fonctionnelle de la Banque. Tous les montants ont été arrondis au million le plus proche.

### **2.6 Evénements postérieurs à la clôture des comptes**

La Banque procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers sont autorisés

pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau de flux de trésorerie ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 20 ci-dessous.

## **2.7 Arrêté des comptes**

Les comptes individuels intermédiaires de la BOAD au 30 juin 2024 sont arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 20 septembre 2024.

## **NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES**

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2023 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2024. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

### 3.1 Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
1 <sup>er</sup> janvier 2024	Amendements à IAS 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants</li> <li>• Passifs non courants assortis de covenants ou clauses restrictives</li> </ul>	Ces amendements ont pour but : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de supprimer l'exigence d'un droit « inconditionnel » et de permettre aux entreprises de classer un passif comme non courant dès lorsqu'elles disposent d'un droit de différer le règlement pour une période d'au moins 12 mois à la date de reporting.</li> <li>• d'obliger d'une part, les entreprises dont les passifs sont grevés de covenants à tenir compte du risque de se conformer ou non aux covenants pour apprécier le classement en courant ou non courant et d'autre part, à présenter dans les notes aux états financiers pour les passifs non courants soumis à des covenants, les informations pour aider les utilisateurs à comprendre le risque que ces passifs deviennent remboursables dans les 12 mois suivant la date de clôture.</li> </ul> <p><b>L'application de ces amendements n'a pas d'impact matériel sur les comptes de la Banque. En effet, tous les passifs de la Banque sont classés conformément aux échéances futures de règlement. La Banque ne dispose d'aucun droit de différer le règlement de ses passifs. Aussi, la Banque a toujours respecté et porté une attention particulière au respect des covenants.</b></p>
1 <sup>er</sup> janvier 2024	Amendements à IFRS 16 : Passifs de location dans le cadre d'une vente et d'une cession-bail	Les présents amendements à IFRS 16 recommandent aux entreprises en position de vendeur-preneur dans les contrats de cession bail, d'intégrer les paiements variables au titre de la location lorsqu'il évalue un passif locatif résultant d'une transaction de cession bail au moment de la comptabilisation initiale. Lors de la comptabilisation ultérieure, aucun profit ou perte lié au droit d'utilisation conservé ne doit plus être enregistré peu importe l'approche d'évaluation retenue par le vendeur-preneur. <p><b>La Banque n'a souscrit à aucun contrat de location ni cession-bail. Elle n'est donc pas concernée par ces amendements à IFRS 16.</b></p>
1 <sup>er</sup> janvier 2024	Amendements à IAS 7 et IFRS 7 : Accords de financement avec les fournisseurs	Ces amendements visent la divulgation des informations sur les accords de financement dont bénéficie l'entité afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'apprécier les effets de ces accords sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité ainsi que l'exposition au risque de liquidité. <p>La BOAD bénéficie d'accords de financement auprès de ses bailleurs qui sont suffisamment explicités et correctement présentés dans les notes aux états financiers (les informations sur les valeurs comptables et les échéanciers sont fournies).</p> <p><b>L'application de ces amendements n'aura pas d'impact matériel.</b></p>
1 <sup>er</sup> janvier 2024	IFRS S1 et IFRS S2	<p><b>IFRS S1 : Exigences générales relatives à la communication d'informations financières liées au développement durable :</b></p> <p>L'objectif d'IFRS S1 est d'exiger qu'une entité fournisse des informations sur ses risques et opportunités liés au <b>développement durable</b> qui sont utiles aux utilisateurs des rapports financiers à usage général pour prendre des décisions relatives à l'attribution de ressources à l'entité.</p> <p><b>IFRS S2 : Les informations liées au climat</b></p> <p>L'objectif d'IFRS S2 est d'exiger d'une entité qu'elle fournisse des informations sur ses risques et opportunités liés au climat qui sont utiles aux utilisateurs de rapports financiers à usage général pour prendre des décisions relatives à l'octroi de ressources à l'entité.</p> <p><b>Ces deux normes ont été appliquées lors de l'élaboration des comptes semestriels.</b></p>

### 3.2 Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 <sup>er</sup> janvier 2025	Amendements à IAS 21 : Absence de convertibilité	<p>Selon IAS 21, Effets des variations des taux de change, une société utilise un taux de change au comptant lors de la conversion d'une transaction en devises.</p> <p>Cependant, dans de rares cas, il est possible qu'une devise ne puisse pas être échangée contre une autre. Ce manque de convertibilité peut survenir lorsqu'un gouvernement impose des contrôles sur les importations et les exportations de capitaux, par exemple, ou lorsqu'il fixe un taux de change officiel mais limite le volume des transactions en devises pouvant être effectuées à ce taux. Par conséquent, les acteurs du marché sont incapables d'acheter et de vendre des devises pour répondre à leurs besoins au taux de change officiel et se tournent plutôt vers des marchés parallèles non officiels. Dans ce dernier, l'amendement vise à introduire la possibilité pour les entités d'estimer le cours au comptant de la devise par référence à un taux directement observable ou à un taux ajusté à partir du taux observable.</p> <p>Toutes les devises étrangères dans lesquelles la Banque intervient sont jusqu'à présent convertible en FCFA, l'amendement n'aura donc pas d'impact sur ses comptes.</p>
1 <sup>er</sup> janvier 2026	Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : classification et l'évaluation des instruments financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Comptabilisation initiale et décomptabilisation des actifs et passifs financiers :</b> Les directives d'application d'IFRS 9 sont modifiées pour clarifier la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des actifs et passifs financiers. Au lieu qu'un passif financier soit obligatoirement décomptabilisé à sa date de règlement selon les dispositions existantes, les nouveaux amendements permettent à une entité de considérer un passif financier qui sera réglé en espèces au moyen d'un système de paiement électronique et être libéré avant la date de règlement si, et seulement si, l'entité a initié un ordre de paiement via un canal moins risqué et sans possibilité d'annulation de l'opération par elle.</li> <li>▪ <b>Classification des instrument financiers :</b> Les directives d'application d'IFRS 9 sont modifiées pour fournir des indications sur la manière dont une entité évalue si les flux de trésorerie contractuels des actifs financiers sont compatibles avec un accord de prêt de base. Ceci est destiné à aider une entité à appliquer les exigences d'évaluation des flux de trésorerie contractuels aux actifs financiers présentant des caractéristiques liées aux préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). L'IASB précise que lors de l'évaluation des intérêts, une entité se concentre sur ce pour quoi elle est rémunérée, plutôt que sur le montant de la rémunération qui peut indiquer que l'entité est rémunérée pour autre chose que les risques et coûts de base du prêt. Les modifications précisent que les flux de trésorerie contractuels sont incompatibles avec un accord de prêt de base s'ils sont indexés sur une variable qui ne constitue pas un risque ou un coût de prêt de base. Les dispositions de cet amendement pourraient avoir un impact sur la classification des produits des prêts de la Banque dont l'activité intègre aujourd'hui le volet environnemental dans toutes ses composantes.</li> <li>▪ <b>Actifs financiers avec caractéristiques sans recours</b> IFRS 9 est modifiée pour améliorer la description du terme « sans recours ». Selon les amendements, un actif financier est sans recours</li> </ul>

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		<p>si le droit ultime d'une entité de recevoir des flux de trésorerie est contractuellement limité aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés et non la performance de l'émetteur.  <b>La Banque n'ayant pas de tels actifs, l'application de cet amendement n'aura d'impact sur les comptes.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Instruments liés contractuellement</b>  Les amendements clarifient les caractéristiques des instruments liés contractuellement qui les distinguent des autres transactions. Spécifiquement, les amendements soulignent que dans ces instruments, une priorisation des paiements aux détenteurs d'actifs financiers au moyen de plusieurs instruments liés contractuellement (tranches) sont établis via une structure de paiement en cascade, ce qui entraîne une concentration du risque de crédit et une répartition disproportionnée des pertes entre les détenteurs des différentes tranches.  Dans une telle structure, les exigences relatives aux instruments liés contractuellement dans IFRS 9 s'appliquent uniquement si le pool sous-jacent comprend un ou plusieurs instruments qui ont des flux de trésorerie contractuels qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts. Les autres cas sont exclus d'IFRS9.  <b>La Banque devrait en tenir compte dans ses investissements dans les véhicules de titrisation.</b></li> </ul>
1 <sup>er</sup> janvier 2026	Amendements à IFRS 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Informations à fournir – investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (oci)</b>  Les exigences d'information à fournir d'IFRS 7 concernant les investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des oci sont modifiées. En particulier, une entité est tenue de fournir le gain ou la perte à la juste valeur présentée dans les autres éléments du résultat global au cours de la période, en indiquant séparément le gain ou la perte à la juste valeur qui se rapporte aux investissements décomptabilisés au cours de la période et le gain ou la perte de juste valeur qui se rapporte aux investissements détenus à la fin de la période.  De plus, une entité n'est plus tenue de communiquer la juste valeur à la date de clôture de chaque instrument de capitaux propres désigné à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ces informations peuvent être fournies par classe d'instruments.</li> <li>▪ <b>Conditions contractuelles susceptibles de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels</b>  Les modifications introduisent des exigences d'information sur les instruments financiers qui incluent des conditions contractuelles susceptibles de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels lors de la survenance (ou de la non-survenance) d'un événement éventuel qui n'est pas directement lié aux changements du risque et coût de base du prêt.  <b>De telles clauses ne figurent pas dans les contrats de prêts et d'emprunts signés par la Banque.</b>  <b>L'application de cette norme est donc sans incidence matérielle.</b></li> </ul>
1 <sup>er</sup> janvier 2027	IFRS 18, remplace IAS 1 Présentation des états financiers	<p>La nouvelle norme, IFRS 18, remplace IAS 1 Présentation des états financiers tout en transmettant de nombreuses exigences d'IAS 1. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences (i) pour présenter des catégories spécifiées et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, (ii) pour fournir des informations sur les mesures de performance définies par la direction (MPM) dans les notes les états financiers et (iii) améliorer l'agrégation et la désagrégation.  Par ailleurs, certaines des exigences d'IAS 1 sont déplacées vers IAS 8 Méthodes comptables, changements comptables, estimations et</p>

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		erreurs et IFRS 7 Instruments financiers pour les informations à fournir. L'application de cette norme entrainera une évolution des notes aux Etats financiers de la Banque.
1 <sup>er</sup> janvier 2027	Nouvelle norme IFRS 19	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'IASB a publié la norme IFRS 19, qui permet à une filiale éligible de fournir des informations réduites lors de l'application des normes comptables IFRS dans ses états financiers. Une filiale est éligible aux informations réduites si elle n'a pas de responsabilité publique et sa société mère ultime ou toute société mère intermédiaire produit des états financiers consolidés disponibles pour usage public conformes aux normes comptables IFRS. Cette norme est facultative pour les filiales éligibles et définit les exigences d'information à fournir par les filiales qui choisissent de l'appliquer.</li> </ul> La BOAD n'étant pas une filiale, cette norme est sans impact sur ses comptes individuels.

#### NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

Trésorerie et équivalents de trésorerie		30/06/2024	31/12/2023
Caisse		85	76
BOAD Siège compte courant BOAD		108 296	65 623
Comptes de dépôts des Missions Résidentes et Siège à la BCEAO	4.1	287 930	202 786
Compte spécial Eximbank Japon		15	15
Compte de contribution FDE		1 985	1 985
Compte de règlements BOAD Lomé		39 137	53 634
Comptes de fonctionnement des Missions Résidentes		4 778	86
Comptes Banques et Correspondants		20 703	16 778
Dépôts bancaires à court terme	4.2	90 500	78 500
Dépôts/appels de marge		33	33
<b>TOTAL</b>		<b>553 462</b>	<b>419 516</b>

4.1 Les comptes de dépôts des Missions Résidentes se détaillent comme suit :

Missions résidentes et Siège	30/06/2024	31/12/2023
Dépôt BCEAO Abidjan	19 082	1 307
Dépôt BCEAO Bamako	2 130	2 452
Dépôt BCEAO Bissau	2 310	76
Dépôt BCEAO Cotonou	14 838	1 998
Dépôt BCEAO Dakar	42 941	11 559
Dépôt BCEAO Lomé	142 597	180 781
Dépôt BCEAO Niamey	20 375	2 471
Dépôt BCEAO Ouagadougou	43 656	2 141
<b>Total</b>	<b>287 930</b>	<b>202 786</b>

#### 4.2 Les dépôts bancaires à court terme comprennent :

Dépôts bancaires à court terme	30/06/2024	31/12/2023
SONIBANK	15 000	15 000
ECOBANK NG	12 000	12 000
BIIC BN	6 500	6 500
BGFICI	-	15 000
BAT CI	-	20 000
BICIMML	-	10 000
BOASN	5 000	-
CORIS BK BN	5 000	-
MANSABK	7 000	-
BAT TG	10 000	-
CORIS BK TG	10 000	-
BSIC TG	5 000	-
CORIS BK CI	15 000	-
<b>Total</b>	<b>90 500</b>	<b>78 500</b>

#### NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Le poste « actifs financiers au coût amorti » se décompose comme suit :

Actifs financiers au coût amorti		30/06/2024	31/12/2023
Créances interbancaires	5.1	22 923	4 299
Créances sur la clientèle	5.2	2 482 254	2 461 992
Prêts au personnel		23 886	22 136
Portefeuille titres	5.3	313 463	327 631
Créances sur actionnaires à libérer		5 349	5 761
<b>TOTAL</b>		<b>2 847 875</b>	<b>2 821 820</b>

##### 5.1 Créances interbancaires

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires et les intérêts qui y sont rattachés. Les échéances y relatives sont à moins d'un an. Ils se détaillent comme suit au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 :

Contreparties	30/06/2024	31/12/2023
BCEAO- INTÉRÊTS SUR COMPTES ORDINAIRES	102	42
PRÊTS INTERBANCAIRES	21 000	3 000
INTÉRÊTS COURUS	1 821	1 257
<b>TOTAL</b>	<b>22 923</b>	<b>4 299</b>

##### 5.2 Créances à la clientèle

Les créances sur la clientèle de la Banque comprennent les prêts accordés au secteur public (marchand et non marchand) et au secteur privé.

Tous les prêts de la Banque sont octroyés à taux fixes. Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserve des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

###### 5.2.1 Echancier des créances sur la clientèle

L'échancier des créances sur la clientèle au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Libellés	30/06/2024	31/12/2023
<b>Créances brutes à la clientèle</b>	<b>2 666 761</b>	<b>2 635 499</b>
dont encours brut des prêts	2 562 477	2 546 079
Inférieur à six mois	155 577	135 422
De plus de six mois à un an	161 356	170 643
De plus d'un an à deux ans	332 182	309 744
De plus de deux ans à trois ans	312 607	296 256
De plus de trois ans à cinq ans	503 830	489 378
De plus de cinq ans	1 096 925	1 144 636
dont avances pour financement d'études	15 468	15 224
dont créances rattachées	88 816	74 195
<b>Total des dépréciations sur la clientèle</b>	<b>-172 932</b>	<b>-162 858</b>
dont dépréciation des créances en souffrance (*)	-90 078	-89 465
dont provisions sur buckets 1 et 2	-82 854	-73 393
<b>Produits différés sur commission</b>	<b>-9 962</b>	<b>-9 660</b>
<b>Ajustement de valeur créances clientèle</b>	<b>-1 613</b>	<b>-988</b>
<b>Créances nettes à la clientèle</b>	<b>2 482 254</b>	<b>2 461 992</b>

(\*) Le montant total de dépréciation des créances en souffrance comprend 90 078 M FCFA au titre des dépréciations sur le principal (dont 52 506 M FCFA pour les prêts et 8 945 M FCFA pour les études) et 28 627 M FCFA au titre des intérêts et commissions sur les créances en souffrance.

### 5.2.2 Variation des créances en souffrance

L'encours brut des prêts comprend des créances en souffrance ayant évolué comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2023 (a)	Augmentations / Dotations (b)	Diminutions / Deprises (c)	Solde 30/06/2024 (d) = (b) + (c)	30/06/2024 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut en souffrance	67 192	102	-9 329	-9 226	57 966
2. Dépréciation des prêts en souffrance	-56 418	-3 306	7 217	3 912	-52 506
3. Créances en souffrance nettes = (1) + (2)	10 774	-3 203	-2 111	-5 315	5 459

## 5.3 Portefeuille de titres de dettes

### 5.3.1 Tableau de variation du portefeuille de titres de dettes

Le tableau de variation des titres de dettes au 30 juin 2024 se présente comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2023 (a)	Mise en place/Augmentations (b)	Remboursements /Reprises (c)	Solde 30/06/2024 (d) = (b) + (c)	30/06/2024 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut des titres de placements y compris primes	322 099	59 536	-72 879	-13 343	308 756
2. Créances rattachées sur titres de placement	9 749	8 883	-9 401	-518	9 231
3. Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-4 217	-308	0	-308	-4 525
4. Encours nets des titres de placement (principal et créances rattachées) = (1) + (2) + (3)	327 631	68 111	-82 279	-14 168	313 463

### 5.3.2 Détail du portefeuille de titres de dettes

Le portefeuille titres se décompose comme suit :

Portefeuille titres	30/06/2024	31/12/2023
Obligations Etat du Sénégal	45 917	62 333
Obligations Etat de Côte d'Ivoire	35 143	29 143
Obligations Etat du Bénin	11 905	13 333
Obligations Burkina	52 313	44 334
Obligations Coris Holding	7 000	7 500
Obligations Etat du Mali	24 000	29 000
Obligations Etat du Niger	41 000	41 000
Obligations Etat du Togo	58 066	57 700
Obligations CRRH	5 468	6 018
Obligations BIDC	7 145	7 312
Obligations SONATEL	7 000	8 000
DOLIP	1 502	1 502
Bons du Trésor de la Guinée Bissau		2 500
Bons du trésor du Niger	7 500	7 500
Bons du trésor du Sénégal		5 000
Bons du trésor du Togo	5 000	
<i>Sous-total 1-encours bruts</i>	<i>308 958</i>	<i>322 175</i>
Primes/Obligations	-202	-76
<i>Sous-total 2-encours nets de primes</i>	<i>308 756</i>	<i>322 099</i>
Intérêts à recevoir	9 231	9 749
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-4 525	-4 217
<b>TOTAL</b>	<b>313 463</b>	<b>327 631</b>

Tous les titres du portefeuille détenus par la Banque sont à terme.

### 5.3.3 Echancier du portefeuille de titres de dettes

L'échéancier du portefeuille titres au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Echéancier	30/06/2024	31/12/2023
Inférieur à six mois	22 044	73 217
De plus de six mois à un an	45 258	21 542
De plus d'un an à deux ans	66 499	64 509
De plus de deux ans à trois ans	57 868	53 666
De plus de trois ans à cinq ans	64 465	51 862
De plus de cinq ans	52 824	57 379
<i>Sous-total 1-encours bruts</i>	<i>308 958</i>	<i>322 175</i>
Primes d'émission/Bons et obligations	-202	-76
<i>Sous-total 2-encours nets de primes</i>	<i>308 756</i>	<i>322 099</i>
Intérêts à recevoir	9 231	9 749
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-4 525	-4 217
<b>TOTAL</b>	<b>313 463</b>	<b>327 631</b>

## NOTE 6. PARTICIPATIONS

### 6.1 Stratégie de prise de participations de la Banque

L'activité de prise de participations trouve ses fondements dans les statuts de la Banque, qui prévoient : (i) en leur article 2, entre autres, que « ... la Banque, ... devra contribuer notamment au financement par participation au capital, par octroi de prêts ... » et (ii) en leur article 30, qu'elle « peut constituer ou participer à la constitution du capital d'institutions ou entreprises ». L'objectif visé est notamment de permettre le renforcement des fonds propres et la capacité d'expertise des entreprises opérant dans l'Union. Conformément à cette mission et en application de cette stratégie, la BOAD est intervenue dans tous les Etats de l'Union sous forme de prise de participations dans l'actionnariat de plusieurs entreprises. Ces interventions ont concerné aussi bien des

entreprises du secteur financier (banques, établissements financiers) que des entreprises du secteur non financier (énergie, télécommunication, hôtellerie, transport aérien, etc.). La stratégie de prise de participations de la Banque se décline comme suit en termes de :

- **Objectif** : remplir la mission de développement de la Banque tout en mettant davantage l'accent sur la rentabilité financière conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- **Secteurs d'intervention** : tous les secteurs éligibles au financement de la Banque.
- **Modalités d'intervention** : lors de l'entrée dans une opération, la Banque devra avoir une visibilité suffisante des conditions et modalités de sortie, le moment venu. La cession des titres de participation pourra se faire en Bourse pour les actions cotées et aux conditions conventionnelles les meilleures pour les actions non cotées.
- **Positionnement dans les organes d'administration** : conditionner chaque prise de participation à l'attribution à la Banque d'un poste de membre d'un organe d'administration (Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Comité de Crédit ou d'investissement, etc.).

En complément de la stratégie de prise de participations, la BOAD a pris des dispositions idoines en vue de (i) s'adapter à l'évolution et aux exigences du secteur financier de l'UMOA (relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers) et (ii) prendre en compte la spécificité du secteur agricole au regard de son importance dans les économies des pays de l'Union.

## 6.2 Variation des titres de participation

### 6.2.1 Tableau de variation des titres de participation

Les variations en valeur brute et nette des participations se présentent comme suit :

Variation des titres de participation	30/06/2024	31/12/2023
Valeur brute des participations au 1er janvier	98 979	95 885
Acquisitions	2 042	18 364
Cessions	0	-15 271
<b>Valeur brute des participations</b>	<b>101 021</b>	<b>98 979</b>
Gains et pertes latents sur instruments en JVOCI non recyclables	46 227	58 152
Gains et pertes comptabilisés en résultat sur instruments en JVR	2 967	2 666
<b>Valeur nette des participations</b>	<b>150 215</b>	<b>159 796</b>

### 6.2.2 Répartition des titres de participation par contrepartie

Les participations comptabilisées dans l'état de la situation financière sont détaillées par contrepartie dans les tableaux ci-après :

a) Evolution des instruments comptabilisés à la juste valeur par le résultat (JVR) au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024

N°	Pays	Participations	% Détention	30/06/2024			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins valeurs de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b)+(c)
1	BN	FOAI - Sicav ABDOU DIOUF	14,5%	2 500	1 169	75	3 744
2	h-uemoa	FEFIS OL	8,2%	16	37	0	53
3	SN	FCP/IFC BOAD	100,0%	5 000	1 459	227	6 686
<b>TOTAL</b>				<b>7 516</b>	<b>2 666</b>	<b>302</b>	<b>10 483</b>

N°	Pays	Participations	% Détention	31/12/2023			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins valeurs de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	FOAI - Sicav ABDO	14,5%	2 500	1 263	- 94	3 669
2	h-uemoa	FEFIS OL	8,2%	16	37	-	53
3	SN	FCP/IFC BOAD	100,0%	5 000	1 209	251	6 459
				<b>7 516</b>	<b>2 509</b>	<b>156</b>	<b>10 181</b>

b) Evolution des instruments comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JV/OCI) non recyclables entre le 31 décembre 2023 et le 30 juin 2024

N°	Pays	Participations	% Détenition	30/06/2024			Valeur au bilan (d) = (a) + (c)
				Encours brut (a)	Plus/Moins values de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	
1	BN	SOAGA	19,3%	103	0	91	193
2	SN	BNDE	1,92%	1 000	-2 068	346	1 346
3	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 268	0	-1 932	2 336
4	TG	GARIS . A	11,6%	1 500	769	1 552	3 052
5	MA	BDM Mali	16,0%	600	-155	20 011	20 611
6	BN	BOA Bénin	2,3%	98	185	3 109	3 207
7	NG	SONIBANK Niger	7,1%	1 082	-213	2 121	3 203
8	CI	BHICI Côte d'Ivoire	0,18%	150	56	-91	59
9	NG	BOA Niger	5,7%	137	-60	3 817	3 955
10	TG	BIA Togo	5,2%	392	89	440	832
11	h-uemoa	Afreximbank	0,3%	2 500	518	6 390	8 890
12	SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	1 610	0	-1 610	0
13	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,9%	200	10	63	263
14	CI	BRVM	9,2%	56	-22	577	633
15	CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140	0	378	518
16	TG	CICARE	2,0%	999	91	831	1 830
17	MA	MANDE Hotel	16,7%	50	0	225	275
18	CI	CIPREL	2,0%	584	-200	1 278	1 862
19	TG	ASKY (EXSPCAR)	14,0%	5 990	3 543	3 685	9 675
20	CI	RASCOM	7,1%	1 600	0	-1 600	0
21	h-uemoa	PROPARCO	0,7%	6 659	321	1 106	7 765
22	TG	BOAD-Titrisation	100,0%	500	0	-500	0
23	TG	CRRH-UEMOA	15,2%	3 468	124	1 558	5 026
24	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	3,1%	2 189	-50	-1 875	315
25	TG	ORAGROUP	2,1%	1 642	-969	1 151	2 793
26	BF	Fidélis Finance (ex Burkina Bail)	6,3%	689	-92	372	1 061
27	SN	CNCAS	4,49%	1 573	-27	137	1 710
28	CI	Nouvelle BRS CIVORA Bank CI	24,5%	16 995	-14 492	10 005	27 000
29	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100	-287	1 449	2 549
30	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100	144	1 750	2 850
31	Kenya	FAER	4,9%	5 844	224	-657	5 187
32	BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 040	-27	-59	981
33	CI	Air Côte d'Ivoire	7,9%	10 320	52	-6 577	3 742
34	h-uemoa	Investisseurs & Partenaires / Développement (IPDEV2)	11,0%	1 018	0	-284	734
35	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SImAU	10,0%	500	253	585	1 085
36	SN	Banque Outarde	11,3%	2 000	84	-549	1 451
37	h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE 2)	3,3%	1 373	-34	-257	1 117
38	NG	Banque de l'Habitat du Niger	7,0%	825	-78	-461	364
39	h-uemoa	Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	36,3%	3 922	-53	-717	3 205
40	h-uemoa	ECP Africa Fund IV	1,8%	2 666	290	765	3 431
41	CI	MANSABANK	7,6%	1 200	173	174	1 374
42	h-uemoa	ADIWALE Fund I	6,4%	1 230	3	-206	1 024
43	h-uemoa	AFIG Fund	4,0%	2 592	-28	-361	2 231
TOTAL				93 505	-11 925	46 227	139 732

N°	Pays	Participations	% Détenition	31/12/2023			
				Encours brut (a)	Plus/Moins values de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	S OAGA	19,3%	103	0	91	193
2	SN	BNDE	9,1%	1 000	- 140	2 413	3 413
3	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 268	- 462	1 932	2 336
4	TG	GARIS . A.	11,6%	1 500	- 365	783	2 283
5	MA	BDM Mali	16,0%	600	1 536	20 166	20 766
6	BN	BOA Bénin	2,3%	98	195	2 923	3 022
7	NG	SONIBANK Niger	7,1%	1 082	116	2 334	3 416
8	CI	BHCI Côte d'Ivoire	0,3%	150	- 7	147	3
9	NG	BOA Niger	5,7%	137	- 294	3 877	4 014
10	TG	BIA Togo	5,2%	392	36	351	743
11	h-uemoa	Afreximbank	0,3%	2 500	2 277	5 872	8 372
12	SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	1 610	- 1 210	1 610	-
13	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,9%	200	28	52	252
14	CI	BRVM	9,2%	56	111	600	656
15	CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140	159	378	518
16	TG	CICARE	2,0%	999	243	740	1 739
17	MA	MANDE Hotel	16,7%	50	- 4	225	275
18	CI	CIPREL	2,0%	584	207	1 477	2 061
19	TG	ASKY (EX SPCAR)	16,8%	5 990	4 217	142	6 132
20	CI	RASCOM	7,1%	1 600	-	1 600	-
21	h-uemoa	PROPARGO	0,7%	6 659	- 226	785	7 444
22	TG	BOAD-Titrisation	100,0%	500	-	500	0
23	TG	CRRH-UEMOA	15,3%	1 543	58	1 434	2 977
24	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	3,1%	2 189	- 100	1 825	364
25	TG	ORAGROUP	2,1%	1 642	- 1 831	2 120	3 761
26	BF	Fidélis Finance (ex Burkina Bail)	14,3%	689	175	464	1 153
27	SN	CNCAS	7,9%	1 573	- 1 412	164	1 738
28	CI	Nouvelle BRS CIVORA Bank CI	24,5%	16 995	3 777	24 498	41 493
29	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100	782	1 736	2 836
30	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100	157	1 606	2 706
31	Kenya	FAER	4,9%	5 844	- 1 030	881	4 963
32	BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 040	181	32	1 008
33	CI	Air Côte d'Ivoire	7,9%	10 320	3 090	6 630	3 690
34	h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	11,0%	1 018	38	284	734
35	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SImAU	10,0%	500	316	332	832
36	SN	Banque Ouarde	11,3%	2 000	33	633	1 367
37	h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE 2)	3,3%	1 306	69	223	1 083
38	NG	Banque de l'Habitat du Niger	7,0%	825	- 110	384	441
39	h-uemoa	Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	36,3%	3 922	- 320	664	3 258
40	h-uemoa	ECP Africa Fund IV	1,8%	2 666	- 572	475	3 140
41	CI	MANSABANK	7,6%	1 200	250	0	1 200
42	h-uemoa	ADIWALE Fund I	6,4%	1 181	180	209	971
43	h-uemoa	AFIG Fund	4,0%	2 592	- 38	333	2 259
		<b>TOTAL</b>		<b>91 463</b>	<b>10 107</b>	<b>58 151</b>	<b>149 615</b>

## **NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

Les comptes de régularisation et actifs divers comprennent les éléments suivants :

Comptes de régularisation et actifs divers		30/06/2024	31/12/2023
Actifs dérivés	7.1	85 947	43 680
Comptes de régularisation actif	7.2	11 777	4 338
Autres actifs	7.3	11 954	11 879
<b>TOTAL</b>		<b>109 679</b>	<b>59 898</b>

### **7.1 Actifs dérivés**

La répartition des actifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

Actifs dérivés	30/06/2024	31/12/2023
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	0	0
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	85 947	43 680
<b>TOTAL</b>	<b>85 947</b>	<b>43 680</b>

Les montants des actifs dérivés correspondent à la quote-part de la juste valeur des dérivés mis en place par la Banque afin de se couvrir contre les fluctuations de change sur les flux d'intérêts à payer sur les emprunts libellés en devises. L'augmentation des actifs dérivés au 30 juin 2024 résulte de la hausse de la couverture consécutive à celle des cours du dollar sur la période et de la signature d'un nouveau contrat de couverture sur les dettes subordonnées libellées en dollars.

### **7.2 Comptes de régularisation actif**

Comptes de régularisation actif	30/06/2024	31/12/2023
Dépenses à régulariser	2 675	2 219
Charges constatées d'avance	1 406	1 406
Produits à recevoir	3 252	193
Autres comptes de régularisation actif	4 444	520
<b>TOTAL</b>	<b>11 777</b>	<b>4 338</b>

L'augmentation des autres comptes de régularisation actif provient essentiellement de l'augmentation des dividendes à recevoir et des charges d'assurance payées au cours de l'exercice et à étaler jusqu'en juin 2025.

### **7.3 Autres actifs**

Autres actifs	30/06/2024	31/12/2023
Débiteurs divers	2 796	2 938
Préfinancements d'activités	2 176	1 865
Cautions versées	86	64
Avances et acomptes versés	591	477
Autres dotations et subventions à recevoir	6 306	6 536
<b>TOTAL</b>	<b>11 954</b>	<b>11 879</b>

## **NOTE 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

### **8.1 Immobilisations corporelles**

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Immobilisations corporelles	30/06/2024	31/12/2023
Valeur brute	26 891	26 226
Dotations et reprises d'amortissements	-20 422	-19 815
Valeur nette comptable	6 469	6 411

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles entre le 31 décembre 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

Acquisition / Cession d'immobilisations corporelles	Dotations et reprises d'amortissements		
Solde au 01 janvier 2024	26 226	Solde au 01 janvier 2024	19 815
Acquisitions	714	Dotations	609
Cessions	-2	Reprises/Régularisations	-2
Transferts	-46	Transférées en immeubles de placement	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Classées comme étant détenus en vue de la vente	0
Solde au 30 juin 2024	26 891	Solde au 30 juin 2024	20 422
Valeur Nette au bilan au 30 juin 2024			6 469

Le détail par catégorie d'immobilisations corporelles est présenté dans le tableau ci-après :

	Terrains	Bâtiments	Propriétés en construction	Installations et Equipements	Equipements détenus en location-financement	Total
Coût d'acquisition						
Solde au 1er janvier 2023	415	13 695	702	10 138	0	24 950
Acquisitions	0	0	790	921	0	1 711
Transferts	0	0	-155	0	0	-155
Cessions	0	0	0	-281	0	-281
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0	0
Autres réévaluations	0	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2024	415	13 695	1 337	10 778	0	26 226
Acquisitions	0	0	432	283	0	714
Transferts	0	0	-46	0	0	-46
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	-2	0	-2
Solde au 30 juin 2024	415	13 695	1 723	11 058	0	26 892
Amortissements et cessions cumulés						
Solde au 1er janvier 2023	0	11 064	0	7 846	0	18 909
Charges d'amortissement	0	345	0	846	0	1 191
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	-10	0	-10
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-276	0	-276
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2024	0	11 409	0	8 406	0	19 815
Charges d'amortissement	0	180	0	430	0	609
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-2	0	-2
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0	0
Solde au 30 juin 2024	0	11 589	0	8 834	0	20 423
Valeur Nette des immobilisations corporelles au 30 juin 2024						6 469

## 8.2. Immeubles de placement

Les valeurs nettes des immeubles de placement sont présentées dans le tableau ci-après :

Immeubles de placement	30/06/2024	31/12/2023
Valeur brute	776	770
Dotations et reprises d'amortissements	-210	-191
Valeur nette comptable	566	579

L'évolution de la valeur nette comptable des immeubles de placement entre le 31 décembre 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

Acquisition / Cession d'immeubles de placement	Dotations et reprises d'amortissements		
Solde au 01 janvier 2024	770	Solde au 01 janvier 2024	191
Acquisitions	6	Dotations	19
Cessions	0	Reprises/Régularisations	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Transférées	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Classées comme étant détenus en vue de la vente	0
Solde au 30 juin 2024	776	Solde au 30 juin 2024	210
Valeur Nette au bilan au 30 juin 2024			566

### 8.3 Immobilisations incorporelles

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-après :

Immobilisations incorporelles	30/06/2024	31/12/2023
Valeur brute	3 092	3 052
Dotations et reprises d'amortissements	-1 792	-1 760
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>1 300</b>	<b>1 292</b>

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles entre le 31 décembre 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

Acquisition / Cession de logiciels		Dotations et reprises d'amortissements	
Solde au 01 janvier 2024	3 052	Solde au 01 janvier 2024	1 760
Acquisitions	67	Dotations	32
Cessions	0	Reprises	0
Transferts	-27	Transferts	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Classées comme étant détenus en vue de la vente	0
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>3 092</b>	<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>1 792</b>
<b>Valeur Nette au bilan au 30 juin 2024</b>			<b>1 300</b>

### 8.4. Actifs non courants détenus en vue de la vente

La Banque a été déclarée propriétaire d'un bien immobilier par adjudication judiciaire qui est présenté en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente. Les formalités préalables nécessaires (mutation du titre foncier, sécurisation, nettoyage, etc.) à l'initiation du programme actif de cession ont été effectuées début 2023.

L'actif détenu en vue de la vente a été enregistré au montant le plus faible entre le coût d'acquisition (correspondant à la somme du prix d'adjudication et de tous les frais et charges encourus jusqu'à l'obtention effective de la propriété et qui s'élève à 12 711 MFCFA) et le montant de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. L'éventuel gain ou perte issue de la cession ainsi que les coûts de la vente seront portés en résultat net. Il n'y a aucun produit ou charge accumulé compris dans les autres éléments du résultat global lié à l'actif détenu en vue de la vente.

Jusqu'à la date de préparation des présents états financiers, la Banque continue par collecter les offres conformes à ses attentes conformément au programme actif de cession de l'immeuble.

## **NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI**

Les passifs financiers au coût amorti sont composés des emprunts contractés par la Banque et des dettes qui leur sont rattachées (intérêts et commissions courus non échus).

### 9.1 Détail du poste « Passifs financiers au coût amorti »

Le détail de ce poste se présente comme suit au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 :

Passifs financiers au coût amorti	30/06/2024	31/12/2023
<i>A) Dettes interbancaires (Cauris ROPPA, AFD.....)</i>	<i>6 661</i>	<i>6 814</i>
<b>I-Dettes représentées par un titre</b>		
Emprunts obligataires BOAD(*)	1 511 544	1 478 539
Bons BOAD	0	0
Échéances à moins d'un an/dettes rep. par des titres	0	0
<i>Sous-total I</i>	<i>1 511 544</i>	<i>1 478 539</i>
<b>II- Dettes rattachées aux dettes représentées par un titre</b>		
Intérêts courus sur dettes repré sentées par un titre	22 340	28 908
Charges différées sur bons et obligations	0	0
<i>Sous-total II</i>	<i>22 340</i>	<i>28 908</i>
<i>B) Total dettes représentées par un titre (I+II)</i>	<i>1 533 884</i>	<i>1 507 447</i>
<b>I- Autres emprunts auprès des partenaires extérieurs</b>		
Emprunts pour financement de projets à long terme	702 406	617 148
Emprunts pour financement d'études long terme	380	430
Échéances à moins d'un an/emprunts	0	0
<i>Sous-total I</i>	<i>702 786</i>	<i>617 578</i>
<b>II- Dettes rattachées aux autres emprunts</b>		
Intérêts et commissions courus sur autres emprunts	3 686	2 564
Charges différées sur autres emprunts	-2 971	-2 900
<i>Sous-total II</i>	<i>716</i>	<i>-336</i>
<i>C) Total Autres emprunts (I+II)</i>	<i>703 501</i>	<i>617 241</i>
<i>D) Dettes hybrides</i>	<i>61 276</i>	<i>59 363</i>
<b>Total (A+B+C+D)</b>	<b>2 305 323</b>	<b>2 190 865</b>

(\*) Le montant des encours sur emprunts obligataires de 1 512 MFCFA correspond aux eurobonds mobilisés en 2017, 2019 et 2021 sur le marché financier international.

## 9.2 Tableau de variation des emprunts

La variation des emprunts par contrepartie entre le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023 se présente comme suit :

2024						
Tableau de variation des dettes interbancaires						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 juin 2024
Dettes interbancaires	6 814	303	-456	0	0	6 661
<b>TOTAL DETTES INTERBANCAIRES</b>	<b>6 814</b>	<b>303</b>	<b>-456</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 661</b>
Tableau de variation des bons et obligations						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 juin 2024
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 478 539	0	0	31 993	1 011	1 511 544
BONS	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL BONS ET OBLIGATIONS</b>	<b>1 478 539</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31 993</b>	<b>1 011</b>	<b>1 511 544</b>
Tableau de variation des autres emprunts						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 juin 2024
IDA	154 736	0	-3 258	517	0	151 995
KfW	151 863	19 679	-13 594	0	0	157 948
AFD	146 506	0	-7 595	0	0	138 911
BAD	42 381	22 958	-5 382	0	0	59 958
BNP Fortis	4 019	0	-273	0	0	3 746
BDA	19 679	0	0	0	0	19 679
OPEC	32 798	0	-3 280	0	0	29 518
S.M.B.C.	65 596	0	0	0	0	65 596
CDP 1 60ME uros	0	19 679	0	0	0	19 679
CDP2 75 ME uros	0	49 197	0	0	0	49 197
FinDev Canada	0	6 560	0	0	0	6 560
<b>TOTAL LIGNES DE CREDIT</b>	<b>617 578</b>	<b>118 072</b>	<b>-33 382</b>	<b>517</b>	<b>0</b>	<b>702 786</b>
Tableau de variation des dettes subordonnées						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 juin 2024
BADEA	59 363	0	0	1 913	0	61 276
<b>TOTAL DETTES SUBORDONNEES</b>	<b>59 363</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 913</b>	<b>0</b>	<b>61 276</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>2 162 293</b>	<b>118 376</b>	<b>-33 837</b>	<b>34 424</b>	<b>1 011</b>	<b>2 282 267</b>

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 se présente comme suit :

2023						
Tableau de variation des dettes interbancaires						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
Dettes interbancaires	7 171	294	-652	0	0	6 814
<b>TOTAL DETTES INTERBANCAIRES</b>	<b>7 171</b>	<b>294</b>	<b>-652</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 814</b>
Tableau de variation des bons et obligations						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 512 572	0	0	-35 586	1 553	1 478 539
BONS	19 557	0	-19 557	0	0	0
<b>TOTAL BONS ET OBLIGATIONS</b>	<b>1 532 130</b>	<b>0</b>	<b>-19 557</b>	<b>-35 586</b>	<b>1 553</b>	<b>1 478 539</b>
Tableau de variation des autres emprunts						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
IDA	147 699	13 775	-5 298	-1 441	0	154 736
KfW	133 134	45 917	-27 187	0	0	151 863
AFD	161 696	0	-15 190	0	0	146 506
BEI	1 260	0	-1 260	0	0	0
BAD	53 144	0	-10 763	0	0	42 381
BADEA	9 584	0	-9 584	0	0	0
BNP Fortis	4 566	0	-547	0	0	4 019
BDA	19 679	0	0	0	0	19 679
OPEC	32 798	32 798	-32 798	0	0	32 798
S.M.B.C.	0	65 596	0	0	0	65 596
<b>TOTAL LIGNES DE CREDIT</b>	<b>563 558</b>	<b>158 086</b>	<b>-102 626</b>	<b>-1 441</b>	<b>0</b>	<b>617 578</b>
Tableau de variation des dettes subordonnées						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
BADEA	-	58 925	0	438	0	59 363
<b>TOTAL DETTES SUBORDONNEES</b>	<b>-</b>	<b>58 925</b>	<b>0</b>	<b>438</b>	<b>0</b>	<b>59 363</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>2 102 859</b>	<b>217 305</b>	<b>-122 835</b>	<b>-36 588</b>	<b>1 553</b>	<b>2 162 293</b>

### 9.3 Echancier des passifs financiers au coût amorti

L'échéancier des emprunts au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Échéances	30/06/2024	31/12/2023
Inférieur à six mois	40 289	31 106
De plus de six mois à un an	39 061	28 531
De plus d'un an à deux ans	89 941	57 360
De plus de deux ans à trois ans	159 855	144 378
De plus de trois ans à cinq ans	645 325	619 842
De plus de cinq ans	1 307 796	1 281 076
<b>Sous total encours emprunts</b>	<b>2 282 267</b>	<b>2 162 293</b>
<b>Dettes rattachées sur emprunts</b>	<b>23 056</b>	<b>28 571</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>2 305 323</b>	<b>2 190 865</b>

### 9.4 Ratio d'endettement de la Banque

Le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé que l'encours total des emprunts de la Banque soit limité à tout instant au triple de ses fonds propres. Au 30 juin 2024, l'encours des emprunts représente 178% des fonds propres pour une limite de 300 %.

### NOTE 10. FONDS AFFECTÉS

Ils se décomposent comme suit :

Fonds affectés	30/06/2024	31/12/2023
Fonds d'Assistance Technique Belge FAT/B	217	215
Fonds Néerlandais	34	34
Fonds de contrepartie IDA	458	430
Fonds AFD d'Etudes	310	310
Fonds de contrepartie AFD	26	26
Fonds de Partenariat Environnemental	4	4
Fonds Facilité du Sahel KFW	4 736	4 896
Fonds chinois de coopération	139	139
Fonds AFD IV de Renforcement des capacités	30	30
Fonds de Développement Energie	1 985	1 985
Fonds "Assurance Récolte"	2 836	2 836
Centre Régional de Collaboration (CRC)	751	640
Fonds du nouveau mécanisme de bonification	38 731	21 495
Fonds CMS pour la bonification	1 000	1 000
Fonds FEM	11 812	10 563
Fonds d'Adaptation	12 200	12 200
Fonds Vert pour le Climat (FVC)	16 216	16 216
Fonds d'aide Aux Initiatives Régionales (FAIR)	383	383
Fonds KFW-PACAN	7 237	6 237
<b>TOTAL</b>	<b>99 104</b>	<b>79 638</b>

## **NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS**

Au 30 juin 2024, les comptes de régularisation et de passifs divers se présentent comme suit :

<b>11. Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Passifs dérivés	11.1	2 463	3 488
Comptes de régularisation passif	11.2	19 308	14 393
Autres passifs	11.3	17 110	5 031
<b>TOTAL</b>		<b>38 882</b>	<b>22 913</b>

### **11.1 Passifs dérivés**

<b>11.1 Passifs dérivés</b>		<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)		2 463	3 488
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)		0	0
<b>TOTAL</b>		<b>2 463</b>	<b>3 488</b>

Le montant des passifs dérivés au 30 juin s'élève à 2 463 M FCFA et porte uniquement sur la couverture des lignes de crédits mobilisées en dollars et DTS. Ce niveau de passif financier résulte de la hausse des cours du dollar et du DTS sur la période.

### **11.2 Comptes de régularisation passif**

Le détail des comptes de régularisation se présente comme suit :

<b>11.2 Comptes de régularisation passif</b>		<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Recettes à régulariser		15 454	10 263
Charges à payer		3 225	3 886
Produits constatés d'avance		629	244
<b>TOTAL</b>		<b>19 308</b>	<b>14 393</b>

### **11.3 Autres passifs**

Le détail des autres passifs se présente comme suit :

<b>11.3 Autres passifs</b>		<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Créditeurs divers		1 480	967
Dettes fournisseurs		15 630	4 064
<b>TOTAL</b>		<b>17 110</b>	<b>5 031</b>

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique essentiellement par des échéances sur les factures relatives à l'opération de titrisation des créances et des charges d'assurances dont le paiement est attendu en juillet 2024.

## **NOTE 12. CAPITAUX PROPRES**

### **12.1 Détail des capitaux propres**

L'évolution des capitaux propres respectivement au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024 se présente comme suit :

Capitaux propres	30/06/2024	31/12/2023
Capital souscrit	1 511 000	1 511 000
Capital sujet à appel	-892 170	-892 170
Capital à libérer	-233 501	-274 818
Coût lié à la libération différée du capital	-17 911	-17 911
<b>Capital (A)</b>	<b>367 418</b>	<b>326 102</b>
<b>Primes d'émission (B)</b>	<b>2 622</b>	<b>2 622</b>
Réserves affectées aux activités de développement	76 050	76 050
Autres réserves	26	26
Résultats non distribués	705 946	677 492
<b>Réserves et résultats non distribuables (C)</b>	<b>782 021</b>	<b>753 568</b>
<b>Résultat de la période (D)</b>	<b>28 627</b>	<b>36 453</b>
Réserves de juste valeur sur les instruments de capitaux propres classés en JVOCI non recyclables (IFRS 9)	46 227	58 152
Réserves de couverture des flux de trésorerie	658	1 092
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite	-1 321	-1 321
<b>Autres éléments du résultat global (E)</b>	<b>45 565</b>	<b>57 923</b>
<b>CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D+E)</b>	<b>1 226 254</b>	<b>1 176 668</b>

## 12.2 Structure du capital de la BOAD

a) Le tableau suivant donne la structure du capital de la Banque au 30 juin 2024 en valeur nominale et sa répartition en actions. Chaque action confère à son titulaire les mêmes droits et obligations.

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOUSCRIT	%	nb d'action	CAPITAL APPELE	CAPITAL LIBERE	CAPITAL A LIBERER	CAPITAL SUJET A APPEL
	(1)=(2)+(5)			(2)=(3)+(4)	(3)	(4)	(5)
<b>CATEGORIE A</b>							
BENIN	95 400	6,31%	1 908	46 913	22 313	24 600	48 487
BURKINA	95 400	6,31%	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
COTE D'IVOIRE	95 400	6,31%	1 908	46 913	22 313	24 600	48 487
GUINEE BIS SAU	95 400	6,31%	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
MALI	95 400	6,31%	1 908	46 913	22 313	24 600	48 487
NIGER	95 400	6,31%	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
SENEGAL	95 400	6,31%	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
TOGO	95 400	6,31%	1 908	46 913	22 313	24 600	48 487
BCEAO	547 950	36,26%	10 959	141 604	131 764	9 840	406 346
	<b>1 311 150</b>	<b>86,77%</b>	<b>26 223</b>	<b>516 908</b>	<b>285 668</b>	<b>231 240</b>	<b>794 242</b>
<b>CATEGORIE B</b>							
France	84 300	5,58%	1 686	27 960	18 780	9 180	56 340
Allemagne	34 750	2,30%	695	34 750	34 750	0	0
Belgique	16 950	1,12%	339	5 940	3 216	2 724	11 010
BEI	22 700	1,50%	454	19 700	19 700	0	3 000
BAD	6 000	0,40%	120	1 500	1 500	0	4 500
EXIM BANK INDE	750	0,05%	15	188	188	0	563
CHINE POPULAIRE	18 150	1,20%	363	5 460	3 492	1 968	12 690
MAROC	16 250	1,08%	325	6 425	125	6 300	9 825
	<b>199 850</b>	<b>13,23%</b>	<b>3 997</b>	<b>101 923</b>	<b>81 750</b>	<b>20 172</b>	<b>97 928</b>
	<b>1 511 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>30 220</b>	<b>618 831</b>	<b>367 418</b>	<b>251 412</b>	<b>892 170</b>
CAPITAL NON SOUSCRIT	198 350		3 967				
CAPITAL AUTORISE *	1 709 350		34 187				

(\*) en 2022, les Organes délibérants de la Banque ont autorisé une augmentation de capital pour 554 350 M FCFA entraînant ainsi le capital autorisé de la Banque qui passe de 1 155 000 M FCFA à 1 709 350 MFCFA.

b) Le tableau ci-après présente le détail du « capital à libérer » figurant dans la structure du capital au 30 juin 2024.

	30/06/2024	31/12/2023
Capital à libérer hors coût lié à la libération différée du capital (a)	233 501	274 818
Coût lié à la libération différée du capital (b)	17 911	17 911
<b>Capital à libérer (a+b)</b>	<b>251 412</b>	<b>292 729</b>

### 12.3 Fonds propres effectifs

Les fonds propres effectifs de la Banque se décomposent comme suit au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 :

Eléments	30/06/2024	31/12/2023
<b>A- Fonds propres de base *(=1+2)</b>	<b>1 147 181</b>	<b>1 085 238</b>
1- Capital et fonds assimilés	367 418	326 102
2- Réserves et fonds assimilés	779 763	759 136
2.1- Réserves	779 763	759 136
2.2- A déduire	-	-
<b>B- Fonds propres complémentaires avant dettes subordonnées</b>	<b>71 532</b>	<b>83 457</b>
<b>Fonds propres effectifs (=A+B)</b>	<b>1 218 713</b>	<b>1 168 694</b>
C -Dettes subordonnées classées en Tier2	61 276	59 363
<b>Fonds propres effectifs (=A+B+C)</b>	<b>1 279 989</b>	<b>1 228 057</b>
D- Fonds propres non versés	7 540	7 974
<b>Capitaux propres et dettes subordonnées (A+B+C+D)</b>	<b>1 287 530</b>	<b>1 236 031</b>

### NOTE 13. PRODUIT NET BANCAIRE

Les détails de cette rubrique se présentent comme suit :

Produit net bancaire	30/06/2024	30/06/2023
<b>1-Produits et charges d'intérêts</b>		
Intérêts et commissions sur prêts	81 746	76 023
Commissions sur garantie d'emprunts obligataires	0	0
Intérêts et produits sur placements	12 574	11 724
Sous-total produits d'intérêts (A)	94 320	87 748
Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre	-31 113	-30 953
Intérêts et charges sur autres emprunts	-11 941	-6 134
Autres charges services financiers et commissions diverses	-2 583	-6 324
Sous-total charges d'intérêts (B)	-45 637	-43 411
<b>Marge sur intérêts et commissions C=(A)-(B)</b>	<b>48 683</b>	<b>44 337</b>
<b>2.1-Gains et pertes de change</b>		
Gain de change consommé	107	57
Gain de change potentiel	13 770	20 118
Sous-total gain de change (D)	13 877	20 175
Perte de change consommée	-117	-651
Perte de change potentielle	-48 193	0
Sous-total perte de change (E)	-48 310	-651
<b>Perte nette de change F=(D)-(E)</b>	<b>-34 433</b>	<b>19 524</b>
<b>2.2-Gains/pertes sur instruments de couverture (G)</b>	<b>43 726</b>	<b>-11 165</b>
<b>2- Gains/pertes nets sur devises (G)-(F)</b>	<b>9 292</b>	<b>8 359</b>
<b>3- Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R</b>	<b>302</b>	<b>36</b>
<b>4- Dividendes</b>	<b>4 391</b>	<b>4 138</b>
<b>5-Produit Net Bancaire (PNB) = (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>62 667</b>	<b>56 869</b>

Les gains et pertes de change résultent de la mobilisation par la Banque de ressources en devises hors euros auprès de partenaires financiers et sur le marché financier international pour le financement des projets. Ils ont fait l'objet de couverture par des opérations d'achat à terme et de swap.

#### **NOTE 14. COÛT DU RISQUE**

Le coût du risque se présente comme suit au 30 juin 2024 :

Coût du risque	30/06/2024	30/06/2023
Dépréciations sur créances sur la clientèle	-17 135	-19 304
Reprise de dépréciations sur créances sur la clientèle	153	6 427
Dépréciations sur portefeuille titres	-308	-475
Reprise de dépréciations sur portefeuille titres	0	915
Perte sur créances couvertes par des dépréciations	-1 399	-5 039
Dépréciation sur autres éléments d'actif	0	-14 014
Reprise de dépréciation sur autres éléments d'actif	0	13 406
<b>TOTAL</b>	<b>-18 690</b>	<b>-18 083</b>

Le coût du risque au 30 juin 2024 reste stable par rapport à son niveau au 30 juin 2023. Il s'explique d'une part, par l'augmentation des dépréciations des créances sur la clientèle de 17 135 MFCFA en lien essentiellement avec (i) l'effet de la prise en compte de la nouvelle situation socio-politique et sécuritaire dans la zone UEMOA, (ii) l'intégration de la vision prospective de l'environnement macroéconomique (forward looking) dans le modèle de provisionnement des créances et (iii) l'impact des décaissements et des approbations de la période et d'autre part, la constatation d'une perte nette sur créances couvertes par des dépréciations de 1 399 MFCFA

#### **NOTE 15. CHARGES LIEES AUX ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT**

Ce poste regroupe les charges ayant un lien avec les activités de développement exercées par la BOAD.

Charges liées aux activités de développement	30/06/2024	30/06/2023
Bonification d'intérêts	-689	-807
<b>TOTAL</b>	<b>-689</b>	<b>-807</b>

#### **NOTE 16. GESTION DES RISQUES**

La BOAD a adopté et mis en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principales catégories de risques (risque de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque opérationnel) font l'objet de suivi dans le cadre de Comités spécifiques (Comité des Engagements, Comité ALM etc.).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en application d'IFRS 9, le modèle de dépréciation de la Banque intègre d'une part, l'anticipation des pertes en se basant sur les pertes attendues (ECL) et d'autre part, la prise en compte des prévisions macro-économiques dans la détermination des paramètres de risques (forward looking).

Les objectifs et les règles en matière de gestion des risques financiers sont identiques à ceux appliqués pour les comptes individuels au 31 décembre 2023.

Relativement à l'application des normes en matière de durabilité et du climat, la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les instruments de mesure et de suivi utilisés par la Banque ont été décrits dans la note sur la gestion des risques au point 20.5 des états financiers au 31 décembre 2023. Ces informations seront davantage détaillées et actualisées à la clôture de l'exercice 2024.

## **NOTE 17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

### **17. 1 Classification des instruments financiers**

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers de la Banque ainsi que leur classification au 30 juin 2024.

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				553 462	553 462	553 462
- Créances interbancaires				22 923	22 923	22 923
- Portefeuille titres - titres de dettes				313 463	313 463	313 463
- Créances sur la clientèle				2 482 254	2 482 254	2 482 254
- Prêts au personnel				23 886	23 886	23 886
- Créances sur actionnaires				5 349	5 349	5 349
- Instruments de capitaux propres	10 483		139 732		150 215	150 215
- Actifs dérivés de couverture	85 947				85 947	85 947
<b>Montant total des actifs financiers</b>	<b>96 430</b>	<b>0</b>	<b>139 732</b>	<b>3 401 336</b>	<b>3 637 499</b>	<b>3 637 499</b>
- Emprunts				2 305 323	2 305 323	2 305 323
- Passifs dérivés de couverture	2 463				2 463	2 463
<b>Montant total des passifs financiers</b>	<b>2 463</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 305 323</b>	<b>2 307 786</b>	<b>2 307 786</b>

Au 31 décembre 2023, les valeurs comptables et justes valeurs ainsi que la classification des actifs et passifs financiers se présentent comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs Financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				419 516	419 516	419 516
- Créances interbancaires				4 299	4 299	4 299
- Portefeuille titres - titres de dettes				327 631	327 631	327 631
- Créances sur la clientèle				2 461 992	2 461 992	2 461 992
- Prêts au personnel				22 136	22 136	22 136
- Créances sur actionnaires				5 761	5 761	5 761
- Instruments de capitaux propres	10 181		149 615		159 795	159 796
- Actifs dérivés de couverture	43 680				43 680	43 680
<b>Montant total des actifs financiers</b>	<b>53 862</b>	<b>0</b>	<b>149 615</b>	<b>3 241 336</b>	<b>3 444 812</b>	<b>3 444 812</b>
- Emprunts				2 190 865	2 190 865	2 190 865
- Passifs dérivés de couverture	3 488				3 488	3 488
<b>Montant total des passifs financiers</b>	<b>3 488</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 190 865</b>	<b>2 194 353</b>	<b>2 194 353</b>

### **17.2 Classification des instruments financiers par niveau de juste valeur**

Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 :

	Niveau 1. Cours de marchés actifs		Niveau 2. Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables		Niveau 3. Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des informations de marché observables		Montant total	
	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2024	31/12/2023
Actifs dérivés de couverture			85947	43680			85947	43680
Instrument de capitaux propres à la juste valeur par le résultat	9954	10797	10483	10181			10483	10181
Instrument de capitaux propres à la JV OCI non recyclables			-	-	129778	138817	139732	149615
<b>Montant total des actifs financiers</b>	<b>9954</b>	<b>10797</b>	<b>96430</b>	<b>53862</b>	<b>129778</b>	<b>138817</b>	<b>236162</b>	<b>203476</b>
Passifs dérivés de couverture			2463	3488			2463	3488
<b>Montant total des passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2463</b>	<b>3488</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2463</b>	<b>3488</b>

Le tableau suivant recense les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveau 2 et 3 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les données non observables clés utilisées.

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	Fixation des prix à terme La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de rendement / courbes de taux de crédit de contrat de grande qualité	Non applicable	Non applicable
Swap de devises	Modèles de swaps La juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés. Les estimations de flux de trésorerie futurs à taux variable sont basées sur les taux de swaps cotés, les prix des contrats futurs et les taux d'emprunts interbancaires. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés au moyen d'une courbe de taux élaborée à partir de sources similaires et qui reflète le taux interbancaire de référence utilisé par les intervenants du marché lors de la fixation des prix des swaps de devises.	Non applicable	Non applicable
Instrument de capitaux propres (participations)	Technique des comparables de marché/ flux de trésorerie disponibles actualisés/ actif net comptable  La juste valeur est estimée en fonction (i) des prix des dernières transactions (délai inférieur ou égal à 12 mois), conclues à des conditions normales de marché ou relevant d'une offre de paiement ferme et portant sur plus de 15% du stock existant ou (ii) de la valeur actuelle nette calculée au moyen de taux d'actualisation de titres présentant des rendements/risques similaires ajustée pour tenir compte de la structure financière (à condition que la société ait généré des flux consolidés de trésorerie d'exploitation positifs depuis les deux précédents exercices au moins) ou encore (iii) de la valeur mathématique sur la base des derniers états financiers disponibles	Non applicable	Non applicable

## NOTE 18. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 18.1 Engagements reçus

Ces engagements se répartissent comme suit :

Engagements reçus	30/06/2024	31/12/2023
Engagements d'emprunts à tirer (a)	329 862	349 541
Garanties reçues de Fonds régionaux (b)	9 157	12 562
Garanties reçues des Assureurs internationaux (c)	336 424	301 980
<b>Total</b>	<b>675 443</b>	<b>664 083</b>

- Les engagements à tirer représentent le reliquat non encore encaissé sur les emprunts contractés auprès des bailleurs de fonds.
- Cette rubrique correspond aux garanties financières obtenues des Fonds régionaux de garantie sur les prêts octroyés par la Banque.
- Outre les polices d'assurance-crédit existantes depuis 2021, la Banque a conclu, au cours du premier semestre 2024, une nouvelle police d'assurance-crédit de portefeuille

non souverain et d'une police single name sur un prêt souverain avec des Assureurs bénéficiant d'une meilleure notation internationale (A, A+, etc.). L'objectif de ces opérations est de réduire le risque d'exposition de la Banque et de bénéficier de l'effet de la meilleure notation de ces Assureurs ; ce qui devrait permettre à la Banque, à terme, d'améliorer sa propre notation et d'augmenter sa capacité d'intervention en faveur des Etats. L'encours de prêts assurés au titre de ces polices s'élève à 692 847 M FCFA au 30 juin 2024.

## 18.2 Engagements donnés

Ils s'analysent comme suit :

Engagements donnés	30/06/2024	31/12/2023
Engagements de prêts donnés (a)	2 654 438	2 275 474
Avances sur financement d'études	32 211	30 026
Engagements de prises de participations (b)	75 468	60 745
Cautions et autres garanties	40 000	40 000
Primes d'assurance crédit à payer (c)	24 167	22 708
<b>Total</b>	<b>2 826 284</b>	<b>2 428 953</b>

- (a) Les engagements de prêts donnés correspondent aux accords de financements dont la mise en place reste liée à la réalisation de conditions suspensives ou dont le décaissement effectif est en attente de demandes de tirage de l'emprunteur.
- (b) Les engagements de prises de participations concernent les souscriptions non encore libérées de la BOAD au capital des sociétés.
- (c) Le coût de l'engagement des paiements futurs au titre des polices d'assurance-crédit s'élève à 24 167 M FCFA au 30 juin 2024.

## NOTE 19. EFFETS DE LA SITUATION SECURITAIRE ET SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE

### 19.1 Conflit en Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté depuis février 2022 a des effets sur la zone UEMOA, notamment à travers l'augmentation des prix du carburant et de certains produits de première nécessité entraînant ainsi une inflation généralisée dans la zone. Les contreparties publiques, principaux clients de la Banque, pourraient être impactés par cette situation ; ce qui aurait pour conséquence l'alourdissement de leur déficit et donc de leur qualité de crédit. Les contreparties privées sont également confrontées à cette situation économique difficile. Néanmoins, il convient de signaler qu'à la date d'arrêtés des comptes, aucune contrepartie n'a été empêchée de s'acquitter de ses obligations envers la BOAD en lien avec cette situation.

## 19.2 Conflit israélo-palestinien

Depuis le 7 octobre 2023, on assiste à un conflit au niveau du Moyen-Orient. Ce conflit a des répercussions sur la zone UEMOA, notamment par l'augmentation des prix du carburant et de certains produits qui doivent emprunter l'itinéraire Asie-Afrique. Certaines contreparties pourraient être impactées par cette situation. Cependant, à la date d'arrêté des comptes, aucune contrepartie n'a été empêchée de s'acquitter de ses obligations envers la BOAD en lien avec cette situation.

## 19.3 Environnement socio-politique et sécuritaire de la sous-région

La zone d'intervention de la BOAD reste toujours impactée par la situation socio-politique et sécuritaire de certains états.

La BOAD, conformément à sa politique prudente en matière de provisionnement, a tenu compte de cette évolution de la situation politique dans l'élaboration de ses comptes au 30 juin 2024.

### **NOTE 20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

La Banque a connu une modification de sa structure organisationnelle. L'élément majeur dans cette réorganisation concerne d'une part, la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués en charge des deux pôles (Directeur Général Pôle Support et Contrôle et Directeur Général pôle Financement et Investissements) secondé chacun d'un Directeur Général par intérim et d'autre part, la création d'une unité dédiée aux supervisions et l'élargissement des attributions de l'unité n charge du contrôle des passations des marchés afin d'accélérer les décaissements dans l'optique du crédo de la BOAD : « Originer – décaisser – impacter ».

Par ailleurs, à la date d'arrêté des comptes au 30 juin 2024 par le Conseil d'Administration de la BOAD, le Management de la Banque n'a noté aucun événement postérieur susceptible d'influencer la situation financière et les résultats de la Banque.